



JEU-CONCOURS (jusqu'au 31 octobre 2021)

« À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER »

LE CÔTEAU DE COILLARD

1. Qu'est-ce qu'une pelouse calcaire ?

- Un milieu sec, pauvre en éléments nutritifs Un milieu sec, riche en éléments nutritifs
 Un milieu humide, riche en matières organiques

2. Pour entretenir le site, que faut-il réaliser chaque année ?

- Replanter des arbres Couper des arbustes et débroussailler
 Rien, il faut laisser évoluer librement le milieu naturel

3. Citez deux essences d'arbres que l'on retrouve sur le sentier ?

1 : 2 :

4 Au total, combien d'espèces de papillons ont été recensées sur ce site ?



- 82 111 29

Pour continuer la visite, nous vous invitons à rejoindre l'espace nature situé après le parking.

5. Quel est le pourcentage de diminution des zones humides en France ?

- 40 % 50 % 60 %

6. La mare accueille bon nombre d'animaux. Qui sont-ils ? Cinq réponses sont attendues.

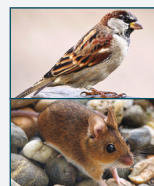
Insectes



Batraciens



Oiseaux



Poissons

Reptiles

Mammifères

Extrait du règlement

Espaces sensibles néanmoins accessibles au public, les ENS du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- le Sentier de la Salamandre à Vierzon
- la Tourbière de la Guette à Neuvy-sur-Barangeon
- le Coteau de Coillard à Saint-Georges-sur-Moulon
- les Sablons de Corquoy
- le Bocage de Noirlac à Bruère-Allichamps
- l'étang de Goule à Bessais-le-Fromental
- le Lac de Sidaillies

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter les chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 7 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...



Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2021 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mo.

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/sortie-nature

